

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE
COMMUNE DE LOUANS

Compte rendu de séance
Séance du 4 Décembre 2025

L'an 2025 et le 4 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame AVRIL Anaïs, Maire.

Présents : Mme AVRIL Anaïs, Maire, Mme GOUGET Micheline, M. VAH Jean-François, M. CLISSON Frédéric (Arrivée au point II), M. BARON Benoist, M. AUBERT Thomas, Mme BERMELL Charlène, M. DAVEAU Dimitri, Mme FINOT Hélène, M. GAUTIER Sébastien, M. JULLIEN Gérald, Mme MIZZI Maëlanne.

Excusés ayant donné procuration : M. FOUSSIER Fabien à M. BARON Benoist, Mme LEMAIRE Virginie-Anne à Mme MIZZI Maëlanne.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 25/11/2025

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé secrétaire : M. JULLIEN Gérald

Objets des délibérations :

SOMMAIRE

- I - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2025
- II - Demande de subvention de la MFR de Loches
- III - Demande de subvention du secours catholique
- IV - Demande de subvention de la prévention routière
- V - Demande de subvention des conciliateurs de justice
- VI - Demande de subvention des GSCF
- VII - Adhésion groupement de voirie 2026

VIII - Modification des statuts du SIEIL
IX - Tarifs communaux 2026
X - Demande de subvention FDSR 2026
XI - Demande de subvention DETR 2026/DSIL 2026
XII - Questions diverses

I - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2025

Le compte-rendu de la session du 24 septembre 2025 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à la majorité des présents (13 voix POUR).

II - Demande de subvention de la MFR de Loches

Arrivée de Frédéric CLISSON.

Un jeune de Louans est scolarisé à la MFR du Lochois. Une demande de subvention est faite par mail en date du 12 novembre 2025 pour l'année 2025-2026.

Vu la délibération du 04/02/2025 fixant à 80€ par Louannais le montant de la subvention donnée à une école d'apprentissage qui en a fait la demande.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle sollicitation ainsi que son montant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité des présents (2 voix "CONTRE" et 12 voix "POUR") :

DE VERSER UNE SUBVENTION A HAUTEUR DE 80 € par élève Louannais à la MFR du Lochois.

III - Demande de subvention du secours catholique

Madame Claire CURIS-TOURNIER, Présidente de la délégation d'Indre et Loire du secours catholique par courrier en date du 3 novembre 2025, sollicite une subvention pour l'année 2026 pour poursuivre leur mission.

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter sur le versement de cette contribution financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas verser de subvention pour l'année 2026.

IV - Demande de subvention de la prévention routière

Monsieur Flavien BOURGEOIS, Directeur Régional Centre Val de Loire de l'Association Prévention Routière par mail en date du 29 octobre 2025, demande une subvention de 250€ pour l'année 2026

pour leur association dans son fonctionnement et dans le développement de ses différentes missions.

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter sur le versement de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, DECIDE :

- **DE NE PAS VERSER** de subvention pour l'année 2026.

V - Demande de subvention des conciliateurs de justice

Monsieur Claude BRET, Président de l'association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel d'Orléans par mail en date du 23 octobre 2025, demande une subvention de 100 € pour l'année 2026 pour leur association dans son fonctionnement et dans le développement de ses différentes missions.

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter sur le versement de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, DECIDE :

- **DE NE PAS VERSER** de subvention pour l'année 2026.

VI - Demande de subvention des GSCF

Suite au mail de Monsieur Thierry VELU, pour le compte du GSCF (Groupement de Secours Catastrophe Français), sollicitant une subvention, pour l'année 2026 concernant le fonctionnement de leur structure. Les fonds recueillis seront destinés à leurs opérations d'urgence, à leurs opérations de développement, de secours en France notamment lors de catastrophes naturelles mais aussi dans l'aide apportée aux personnes sans abri.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour le versement de cette participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- **DE NE PAS VERSER** de subvention au GSCF.

VII - Adhésion groupement de voirie 2026

Le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Ce groupement de commandes a été constitué en 2018 et il est proposé de le renouveler en 2025. Il serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie – programme 2026 – ainsi que pour les marchés de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés.

Le Maire propose d'adhérer uniquement à la prestation N°1 - Fourniture de matériaux pour l'année 2026 et de l'autoriser à signer la convention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la prestation N°1 - Fourniture de matériaux.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

VIII - Modification des statuts du SIEIL

Statuts du SIEIL - Modification pour 2025 - Transfert de la compétence Éclairage public au SIEIL.

Considérant la demande d'adhésion à la compétence Éclairage public pour la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 avril 2025 approuvant l'adhésion à la compétence Éclairage public du SIEIL,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 7 octobre 2025 validant l'adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **VU** la demande de transfert de la compétence Éclairage public au SIEIL et sa validation par le Comité Syndical du 7 octobre 2025,
- **ADOpte** la modification des statuts du SIEIL approuvée par le Comité Syndical du SIEIL en date du 7 octobre 2025.

IX - Tarifs communaux 2026

Madame le Maire, propose de modifier uniquement le prix des concessions dans le cimetière.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, **ACCEPTE** :

- les tarifs communaux suivants pour l'année 2026, et **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessous à partir du 1er janvier 2026.

LIEU	Libellé	PRIX 2024	PROPOSITION 2026
OCCUPATION ESPACE PUBLIC	Redevance emplacement taxi/an	63.00	
	Redevance terrasse/an	1.00	
	Redevance marchands ambulants/an	1.00	
REDEVANCE ELECTRICITE	Redevance marchands ambulants/an	100.00	
CIMETIERE	Concession - 15 ans les 2m ²	70.00	120.00
	Concession - 30 ans les 2m ²	150.00	200.00
	Concession - 50 ans les 2m ²	300.00	350.00
	Columbarium - 15 ans	350.00	
	Columbarium - 30 ans	550.00	
	Columbarium - 50 ans	950.00	
	Cavurne - 15 ans	290.00	
	Cavurne - 30 ans	390.00	
	Cavurne - 50 ans	890.00	
JARDIN DU SOUVENIR	La lettre ou le chiffre (déplacement compris)	13.00	
LOCATION GRANGE A DIMES	1 JOUR (9h à 9h le lendemain)	150.00	
	1 JOUR ½ (14h à 9h le surlendemain)	195.00	
	2 JOURS	210.00	
	3 JOURS	300.00	
	1 JOUR (Hors Commune)	195.00	
	1 JOUR ½ (14h à 9h le surlendemain) (Hors Commune)	230.00	
	2 JOURS (Hors Commune)	260.00	
	3 JOURS (Hors commune)	370.00	
	Vin d'honneur	55.00	
	Pour activité commerciale – 1 journée	35.00	
	Chauffage du 01/10 au 30/04 - 1/2 journée	10.00	
	Chauffage du 01/10 au 30/04 par jour	45.00	
	CUMA forfait annuel pour les 2 CUMA Communales	60.00	
	Caution	600.00	
	Caution ménage	500.00	
LOCATION BATIMENT DES ASSOCIATIONS	1 JOUR (9h à 9h le lendemain)	108.00	
	1 JOUR ½ (14h à 9h le surlendemain)	140.00	
	2 JOURS	170.00	
	3 JOURS	210.00	
	1 JOUR (Hors Commune)	125.00	

	1 JOUR ½ (14h à 9h le surlendemain) (Hors Commune)	150.00	
	2 JOURS (Hors Commune)	195.00	
	3 JOURS (Hors Commune)	235.00	
	Vin d'honneur	55.00	
	Pour activité commerciale – 1 journée	35.00	
	Chauffage du 01/10 au 30/04 - 1/2 journée	10.00	
	Chauffage du 01/10 au 30/04 par jour	45.00	
	CUMA forfait annuel pour les 2 CUMA Communales	60.00	
	Caution	600.00	
	Caution ménage	500.00	
LOCATION SALLE DU CONSEIL	1 journée	35.00	
	Caution	100.00	
LOCATION MOBILIERS	Table	1.50	
	Chaise	0.50	
	Caution	150.00	
CHENIL	Redevance forfaitaire/jour/ animal	30.00	
TENNIS	Adhésion 1 an	30.00	
	A partir du 15/09	15.00	

X - Demande de subvention FDSR 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la lettre du Conseil Départemental relative à la programmation 2026 du Fonds Départemental de Solidarité (FDSR),

Madame le Maire expose le projet suivant : **CREATION D'UNE MAM**

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : **582 162 € HT**

A ce titre, Madame le Maire propose de déposer auprès du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention dans le cadre de Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) enveloppe "SOCLE" sur l'année 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (13 voix "POUR", 1 abstention) :

- **adopte le projet - CREATION D'UNE MAM - pour un montant de 582 162 € HT.**
- **adopte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.		Recettes (€)	
Travaux	470 162 €		Etat	7 922 €
Maîtrise d'œuvre	51 000 €		Région	40 000 €
Etudes	61 000 €		Département	350 000 €
			Autres (FDSR 2025)	44 059 €
			AUTOFINANCEMENT	140 181 €
Total	582 162 €		Total	582 162 €

sollicite la subvention de 7 922 € auprès de l'État, pour l'enveloppe "SOCLE".

XI - Demande de subvention DETR 2026/DSIL 2026

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la lettre circulaire préfectorale du 20 novembre 2025 relative à la programmation 2026 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Madame le Maire expose le projet suivant : *CREATION D'UNE MAM* dont le coût prévisionnel s'élève à 582 162 € HT

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL			
--	--	--	--

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	MAIRIE DE LOUANS		
NUMÉRO SIRET :	213 701 345 000 18		
INTITULÉ DU PROJET :	CREATION D'UNE MAM		

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
foncier	
maîtrise d'œuvre	51 000.00 €
études	61 000.00 €
travaux	470 162.00 €
Aléa	0.00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	582 162.00 €

		H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL				
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée		350 000.00 €	60.12 %	11/12/2025
DSIL demandée		0.00 €	0.00 %	
Fonds vert		0.00 €	0.00 %	
FNADT		0.00 €	0.00 %	
Agence nationale du sport		0.00 €	0.00 %	
Culture DRAC		0.00 €	0.00 %	
ADEME		0.00 €	0.00 %	
Agence de l'Eau		0.00 €	0.00 %	
Autre aide de l'État à préciser : 1/		0.00 €	0.00 %	
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens		0.00 €	0.00 %	
Conseil départemental		75 000.00 €	12.88 %	11/12/2025
Conseil régional		40 000.00 €	6.87 %	11/12/2025
Fonds de concours		0.00 €	0.00 %	
Autre collectivité :		0.00 €	0.00 %	
Sous-total aides publiques		465 000.00 €	79.87 %	

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES		H.T.
Dons		0.00 €
Aides privées		0.00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)		0.00 €
Sous-total aides non publiques		0.00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ		H.T.
Fonds propres		0.00 €
Emprunt		109 962.00 €
Crédit bail ou autres		0.00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)		7 200.00 €
Total autofinancement		117 162.00 €

20.13 %

Total Financement H.T.	
582 162.00 €	

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- approuve le projet de Création d'une MAM
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 582 162 € H.T.
- approuve le plan de financement ci-dessus

- demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2026 une subvention de 350 000€ pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

XII - Questions diverses

- a) Api supérette : installation le 20/01/2026
- b) Bois de Louans, après visite par plusieurs conseillers, voir pour demander le prix à la SAFER
- c) Mail du FICOSIL
- d) Déchets verts : fermé, voir pour le broyage
- e) CUMA : adhésion à la nouvelle épareuse
- f) Travaux prévu par SARL HONNET sur tourelles église et mur tennis
- g) Devis toit sacristie
- i) Terrain Sionneau : achat terminé
- j) Achat bout de terrain Moreau à prévoir avec délibération
- k) Discussion sur certains points du nouveau règlement du PLU

En mairie, le 12/12/2025
 Le Maire
 Anaïs AVRIL